

Paris, le 27 novembre 2023

**RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS  
EN SOUTIEN À LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE  
« SÉCURITÉ ALIMENTAIRE »**

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT), lance un appel à projets (AAP) Sécurité Alimentaire, pour accompagner la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises (CTF) à l'étranger.

## **I. OBJECTIFS PRIORITAIRES**

Après plusieurs années où la sécurité alimentaire<sup>1</sup> mondiale s'est progressivement améliorée, l'année 2014 a marqué une nouvelle période de régression avec un nombre toujours croissant de personnes qui souffrent de la faim du fait des conflits, de l'accroissement des inégalités économiques et sociales, des événements climatiques extrêmes provoquant des destructions toujours plus importantes. Les deux années de pandémie ont encore aggravé la situation : l'apparition de pénuries liées aux ruptures d'approvisionnement au sein de filières agroalimentaires, la résurgence de l'inflation, notamment sur les produits alimentaires ont, par leurs effets combinés, fortement affecté les populations les plus vulnérables.

La guerre en Ukraine a mis à mal les approvisionnements de céréales, notamment du blé, aliment de base pour plus de 35% de la population mondiale. L'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie dépendent à plus de 50% des importations de blé russe et ukrainien. La forte baisse des approvisionnements en céréales et la forte augmentation des prix depuis le déclenchement du conflit font craindre encore un recul de la sécurité alimentaire dans les mois et les années à venir.

Dans le même temps, l'évolution vers des systèmes alimentaires durables est une préoccupation qui ne fait que croître. C'est à la fois un enjeu de santé publique mais également de territorialisation des productions, de développement économique, de

---

<sup>1</sup> Être en situation de sécurité alimentaire, c'est avoir la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive permettant de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. La sécurité alimentaire est composée de quatre piliers qui sont i) l'accès à la nourriture ii) la disponibilité des denrées en quantité suffisante iii) la qualité nutritionnelle et sanitaire et enfin iv) la stabilité des prix et du pouvoir d'achat.

revitalisation du tissu social, de souveraineté alimentaire et de protection de l'environnement.

La sécurité alimentaire et l'agriculture durable sont des facteurs essentiels au développement des sociétés humaines. Face à l'urgence climatique et à l'effondrement de la biodiversité, les systèmes agricoles et alimentaires doivent gagner en durabilité et en résilience.

La lutte contre la pauvreté passe notamment par un soutien aux agricultures familiales et par des politiques économiques inclusives permettant de créer des emplois décents dans les filières agricoles, en particulier pour les jeunes ruraux et les femmes<sup>2</sup>.

Lors de son allocution, le président de la République, à l'occasion de la première réunion de la coalition mondiale pour l'alimentation scolaire qui s'est déroulée les 18 et 19 octobre 2023, a rappelé combien la cantine scolaire était un vecteur de sécurité alimentaire permettant d'atténuer les inégalités économiques et sociales, d'accroître dans de nombreux pays l'assiduité des enfants à l'école et notamment des filles, d'assurer les apports nutritionnels essentiels aux nouvelles générations, enfin de soutenir la transition écologique.

Les collectivités territoriales apparaissent bien armées pour accompagner un développement économique durable, soucieuses des équilibres écologiques pour *in fine*, améliorer la sécurité alimentaire des territoires qu'elles administrent. Leurs actions sont essentielles pour faire évoluer les systèmes alimentaires et trouver des solutions qui permettront dans les prochaines années d'accroître la qualité nutritionnelle des aliments à disposition des populations. Elles disposent de nombreux leviers d'action, notamment par les décisions qu'elles sont en capacité de prendre sur la gestion du foncier, l'approvisionnement des cantines scolaires et des différents lieux de restauration collective et plus généralement avec leur politique des achats publics. Ces leviers se réalisent également au travers du dispositif Projet alimentaire territorial (PAT) issu de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) de 2014 et dont l'objectif est de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires. On compte à l'heure actuelle plus de 400 PAT sur le territoire national.

Par les actions que mènent les collectivités territoriales françaises à l'étranger, elles contribuent à renforcer les expériences et les expertises qui, dans le domaine de l'évolution des systèmes alimentaires, auront un effet direct et rapide sur le développement économique et sur les niveaux de sécurité alimentaire.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) souhaite encourager les initiatives conjointes des collectivités territoriales françaises et étrangères qui auront pour objectif d'atteindre une plus grande sécurité alimentaire sur leur territoire et qui permettront aux collectivités d'apporter leur contribution à l'avancement de l'Objectif de développement durable (ODD) 2, qui vise à éradiquer la faim, à améliorer

---

<sup>2</sup> Stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable - 2019

la nutrition et à promouvoir l'agriculture durable, mais également des ODD 1, ODD 8 et ODD 11.

Cet appel à projets doit permettre :

- i) La prise de conscience des collectivités territoriales qu'elles ont, par les politiques qu'elles peuvent mettre en place, un rôle d'impulsion important sur les transitions des systèmes alimentaires contribuant à une plus grande sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition ;
- ii) le développement des actions des collectivités qui permettent d'accroître le niveau de sécurité alimentaire ;
- iii) le renforcement de compétences des collectivités territoriales françaises et étrangères par des transferts d'expertise et par l'échange d'expériences entre elles.

Cet appel à projet s'inscrit dans la [Stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable de 2019-2024](#), et dans le [Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO](#) (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) qui a pour ambition de promouvoir la transformation des systèmes agroalimentaires destinée à les rendre *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables* en vue d'améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie.

## II. **RESSOURCES UTILES ET EXEMPLES DE TYPE D' ACTIONS**

Exemples de type d'actions pouvant être mises en œuvre dans le cadre des projets candidats à cet AAP (liste non-exhaustive) :

- Mise en place de pratiques d'agroforesterie ;
- Renforcement des filières agricoles ;
- Elaboration de stratégies organisationnelles et commerciales au sein des coopératives agricoles ;
- Amélioration de la qualité et de la mise à disposition de semences ;
- Création de potagers municipaux pour alimenter les lieux de restauration collective ;
- Renforcement de la gouvernance alimentaire locale ;
- Mise en place d'actions relatives aux circuits courts, cantines scolaires, sensibilisation à une alimentation saine, durable, locale ;
- Valorisation des biodéchets ;
- Possibilité de proposer des études sur l'approvisionnement local des marchés de gros, etc.

Ressources documentaires (liste non exhaustive) :

- [L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde - 2020](#)
- [Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et nutrition - 2021](#)
- [Rapport pour une alimentation saine et durable septembre - 2021](#)

Des exemples de projets issus d'AAP de la DAECT sont consultables dans [l'Atlas français de la coopération décentralisée](#).

### III. **CALENDRIER**

Date d'ouverture de l'appel à projets	15 janvier 2024
Date de clôture de l'appel à projets	28 mars 2024

Le comité de sélection se réunira dans les 3 semaines suivant la date de clôture de l'AAP.

### IV. **CONTACTS**

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

*Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DGM/DAECT)*

- Pascal Hajaali, chargé de mission : [pascal.hajaali@diplomatie.gouv.fr](mailto:pascal.hajaali@diplomatie.gouv.fr)
- Jordan Barlemont, Expert Agriculture, Environnement, Climat, Santé et Sport : [jordan.barlemont@diplomatie.gouv.fr](mailto:jordan.barlemont@diplomatie.gouv.fr)
- Secrétariat : [secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr](mailto:secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr)